

Le Président

Monsieur le Docteur Jacques RAIMONDEAU
Président du SMISP

Par courriel

le 1^{er} avril 2015

PB/CH/MM/ED
R.15.078.013

ethique-déontologie@cn.medecin.fr

Objet : article 47 du projet de loi relatif à la santé

Monsieur le Président et Cher Confrère,

Vous appelez mon attention sur la rédaction de l'article 47 du projet de loi relatif à la santé en ce qui concerne l'ouverture de l'accès aux Agences régionales de santé aux données de santé nominatives.

Dès le dépôt du projet de loi en octobre 2014, nous avons relevé ces dispositions qui nous semblent porter atteinte aux droits des patients.

Nous avons donc proposé des amendements visant à maintenir le respect de ces droits.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Docteur Patrick BOUET

